

Événement s'inspirer - Business Café

Assurances et systèmes de prévoyance : comment mieux gérer votre entreprise ?

31 mai 2022



CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE

1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES

Assurances et systèmes de prévoyance : comment mieux gérer votre entreprise ?

Présentation

Philippe CLEMENT
Juan RODRIGUEZ

➤ Se couvrir grâce à la RC

Démarrer sereinement

31/05/2022





POUR QUI, POUR QUOI ?
Horizon de protection



La Responsabilité Civile Exploitation

**La Responsabilité Civile Après
Livraison (RCAL) ou Après
Réception des Travaux**

**La Responsabilité Civile
Professionnelle**



Elle vous suit comme votre ombre

C'est la garantie INDISPENSABLE pour avoir l'esprit libre, et pouvoir vous consacrer sereinement à votre activité.

LE PRINCIPE :

Que vous soyez dans votre entreprise ou chez votre client, cette garantie vous suit et couvre les dommages occasionnés à un tiers.

QUELQUES EXEMPLES :

Je casse un objet chez mon client, mon client glisse et se blesse chez moi, je suis VTC je fais tomber la valise sur le pied de mon client ou le contenu de sa valise est cassé...

EN RÉSUMÉ : Une fois souscrite, vous pouvez vous consacrer à votre tâche en toute tranquillité, de plus vous rencontrerez parfois des clients qui seront rassurés, et qui souhaiteront travailler avec vous si vous avez souscrit cette garantie.

LA RC APRÈS LIVRAISON



Le suivi, la traçabilité.

Être couvert après la vente d'un produit, la réalisation d'une tâche

La tranquillité de l'après

LE PRINCIPE :

Cette garantie vous couvre pour les suites et conséquences de la vente d'un produit / d'un service défectueux.

EXEMPLE :

Suite à l'installation d'une pièce défectueuse sur le moteur d'un client, ce dernier casse. Grâce à cette garantie nous prenons en charge le remplacement du moteur de votre client.

EN RÉSUMÉ : Une garantie qui vous soulage des aléas à venir, une réelle tranquillité de l'esprit qui vous permet d'être concentré sur le moment présent.



La protection à destination des métiers de prestations intellectuelles

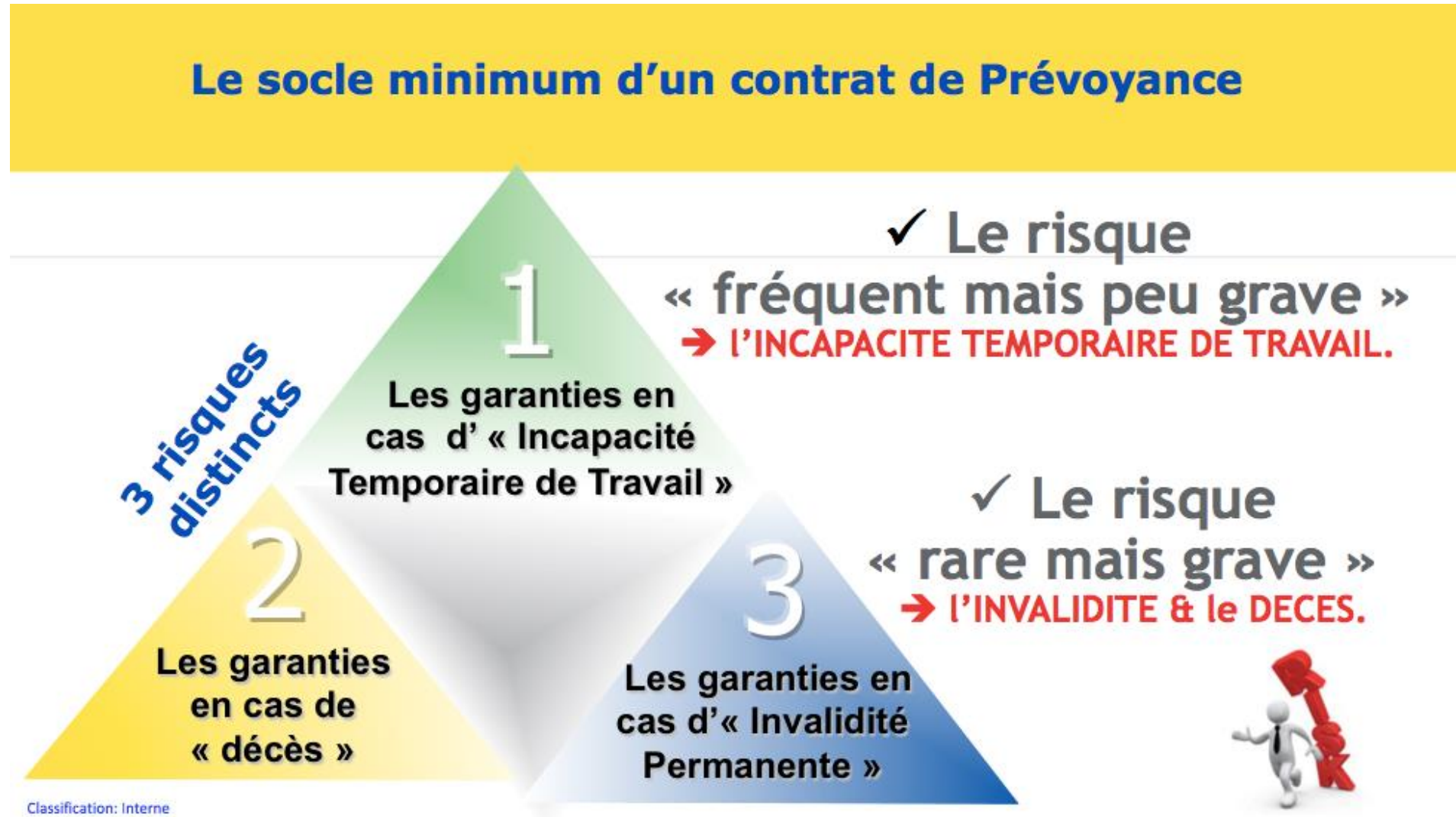
Couvre le défaut de conseil, l'erreur, la faute professionnelle, l'omission,
la négligence dans l'exécution d'une prestation intellectuelle

EXEMPLE : Suite à la vente d'un logiciel défectueux, un client subit une perte de chiffre d'affaire

EN RÉSUMÉ : Une couverture spécialisée pour les métiers du conseil



La garantie d'un revenu solide





Pour qui, pour quoi ?

La prévoyance est une solution pour tous les travailleurs qu'ils soient salariés ou indépendants; tous les profils doivent pouvoir prétendre en cas d'accident de la vie au maintien de leurs revenus.

Prévoyance collective du salarié:

Même si les salariés bénéficient d'un meilleur régime obligatoire en cas de maladie, d'accident, d'hospitalisation, d'invalidité, il n'en demeure pas moins qu'un reste à charge peut diminuer fortement leurs revenus.

Prévoyance individuelle du TNS:

Que dire des indépendants (TNS) moins bien lotis par leur régime obligatoire qui eux subissent une perte de revenus plus conséquente.

LA PREVOYANCE est la solution idéale pour compenser cette perte, elle vient compléter le régime obligatoire pour reconstituer l'intégralité des revenus et des frais professionnels.

BON À SAVOIR : Pour les indépendants (TNS) la cotisation de votre prévoyance en rente est éligible en « loi Madelin »

Elle est donc considérée comme une charge pour votre entreprise ce qui permet de réduire votre impôt



Mécanisme d'indemnisation

La prévoyance intervient en complément de votre régime obligatoire, mais comment ?

Votre régime obligatoire vous verse pendant 3 ans MAXIMUM des IJ (indemnités journalières)

En cas de maladie, d'accident, d'hospitalisation.

Jusqu'à 90 jours, on les appelle IJ courtes.

De 90 jours à 3 ans, on les appelle IJ longues.

Au delà de 3 ans, vous basculez automatiquement en Invalidité et votre RO intervient également de manière peu significative.

Dans les 2 cas IJ / INVALID, vous ne percevez par votre RO qu'une faible partie de votre revenu.

C'est à ce niveau qu'une bonne couverture prévoyance est indispensable pour reconstituer l'intégralité de votre revenu et vous garantir le maintien de votre niveau de vie.

BON À SAVOIR : Il est important de faire le point avec son assureur en cas d'évolution de vos revenus
ceci dans le but de bénéficier d'une couverture toujours optimum.



Une solution sécurisante et simple à mettre en place

3 éléments suffisent pour vous couvrir :

Date de naissance

Fumeur / Non fumeur

Le montant du revenu à couvrir et éventuellement des frais professionnels

Une étude sur mesure

EXEMPLE

Chocolatier – Créateur – 35 ans

Revenu à couvrir : 30.000€

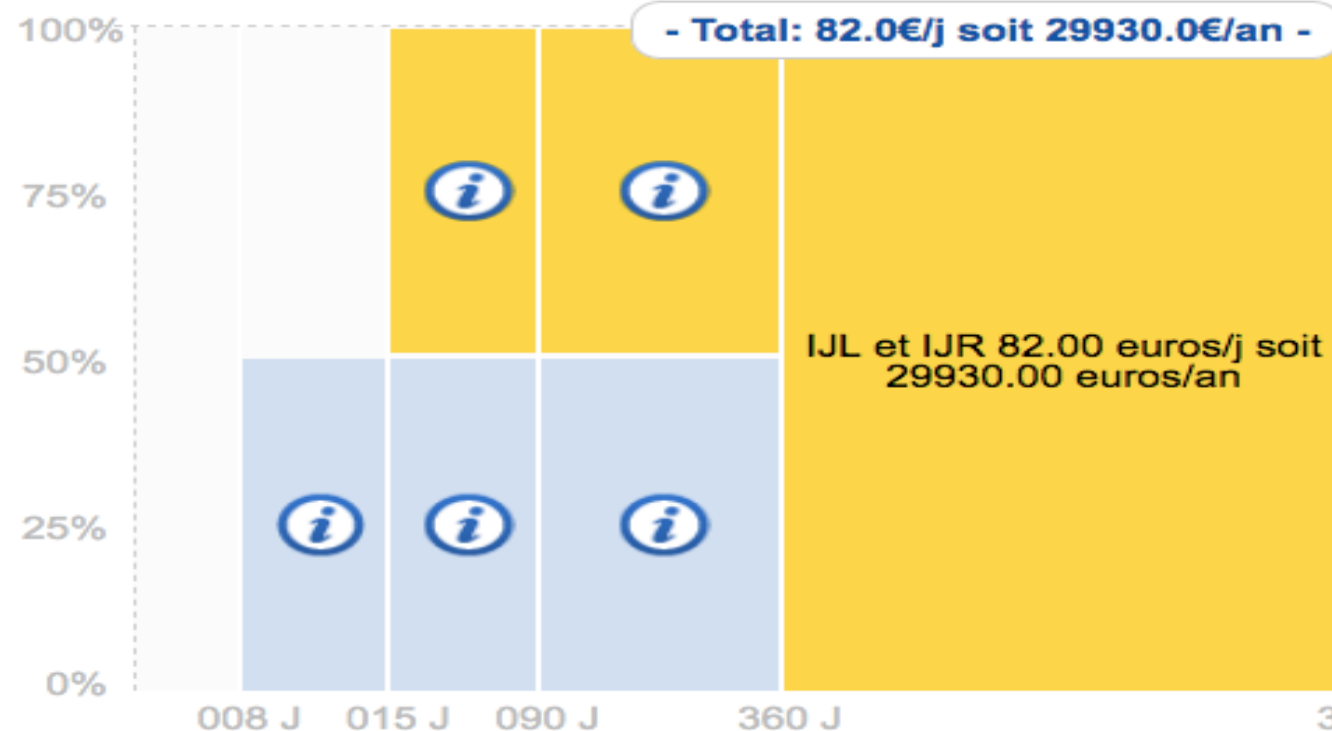
Frais pros : 15.000€

Couverture Aviva vs Régime Obligatoire

(En cas d'arrêt de travail pour maladie et accident)

Arrêt de Travail (ITT)

Revenu annuel 30000.00€ soit 82.19€/j



Invalidité

Total: 30000.00€/an



Couverture Aviva
Régime obligatoire

* RO : 360 j d'IJ au max lissés sur 1095 j en cas d'arrêts hors Affection de Longue Durée et hors Soins de Longue Durée

Cotisations mensuelles

59,31 €

Les garanties et cotisations seront automatiquement revalorisées à la date anniversaire de l'adhésion

TTC/mois

Récapitulatif des garanties

	Cadre Madelin	Montants	Franchises (M/A/H)	Cotisations	
				Annuelle	Mensuelle
Indemnités Journalières Longues	oui	41	015/003/003	252,45	21,04
Indemnités Journalières Relais professionnel	oui	41		43,18	3,6
Remboursement des Frais Professionnels	oui	41	030/030/030	137,63	11,47
Rente d'Invalidité	oui	21 000		187,94	15,66
Rente d'Invalidité à partir de 20%	oui			46,98	3,91
Capital Décès	non	41 000		43,54	3,63
Allocation Enfant Hospitalisé	non	50		0	0
Cotisations totales TTC en Euros				711,72	59,31

Frais professionnels permanent pris en charge



Les frais professionnels pris en charge sont les frais généraux permanents, notamment les loyers et / ou charges relatifs aux locaux professionnels, salaires et charges sociales, taxe professionnelle, cotisations aux organismes professionnels et sociaux obligatoires, abonnements, assurances professionnelles, les mensualités d'emprunts ou de crédits-bails professionnels à condition qu'ils ne soient pas pris en charge par une autre assurance.

Les frais sont pris en considération hors TVA lorsque celle-ci est récupérable par l'assuré.

Les frais d'exploitation supplémentaires liés à l'incapacité temporaire totale de travail de l'assuré sont également pris en charge, et notamment le coût d'un remplacement dans la fonction.



Abeille Assurances

**MERCI
POUR
VOTRE
ATTENTION**





**Nous restons à votre disposition
pour répondre à toutes vos questions**

**(Aviva) Abeille Assurance
Cabinet Clément
1 Rue de Maurepas – 92500 Rueil Malmaison
8 place Hoche – 78000 Versailles**

**Contact : Mr Juan Rodriguez
06 50 17 36 55**